

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du lundi 28 juin 2018,
- Convention avec la Région Occitanie pour l'organisation du Transport Scolaire Communal 2018/2019,
- Fête votive 2018 : Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du mercredi 15 août 2018,
- Vente du Renault Trafic à un particulier pour un montant de 7 000 €,
- Protection des données personnelles – réglementation européenne : désignation d'un délégué,
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 35h/semaine au 25 août 2018,
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 23h/semaine au 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 30h/semaine et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 25h/semaine au 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- Questions Diverses.

**Étaient présents :** M. Claude VÉRINES, Maire, M. Francis FIGEAC, Mme Marie-Paule GUILLAUME, Mme Alice DENIS, Adjoint, Mme Évelyne COURNUT, M. Serge CUBAYNES, Mme Laurette FOISSAC, Mme Annie MARTY, M. Damien RESCOUSSIÉ M. Christophe SARRUT.

**Étaient excusés :** Mme Dorothee CASTELNAU, M. Benoît DEILHES, Mme Sandrine FIGEAC, M. Gilles MACCARINI, M. Alexandre ROUMIGUIÉ.

Monsieur Francis FIGEAC a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du lundi 28 juin 2018**

Le Procès-Verbal dactylographié a été joint à la convocation du 18 mai dernier. Aucune observation particulière n'a été émise. Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

### **2. Convention avec la région Occitanie pour l'organisation du Transport Scolaire Communal 2018 - 2019**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 c'est la Région qui organise les transports scolaires. Pour la rentrée 2018 / 2019, elle assure la fonction définie par la loi NOTRe.

Le dossier de renouvellement auprès de la DREAL a été fait. La validation du dossier est effective.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

### **3. Fête votive 2018 : tarif d'occupation du domaine public pour la journée du mercredi 15 août 2018**

Le Comité des Fêtes organise la fête traditionnelle du village les 14 et 15 août 2018, avec l'organisation du vide grenier / brocante la journée du 15 août 2018. Le conseil municipal doit délibérer sur le tarif Euro au mètre linéaire pour le vide grenier.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

Les arrêtés du Maire concernant la circulation, le débit de boissons et l'autorisation de tir de feux d'artifice seront pris.

### **4. Vente du Renault Trafic à un particulier pour un montant de 7 000 €**

Point à l'ordre du jour annulé. L'acquéreur s'est désisté.

## **5. Protection des données personnelles – réglementation européenne : désignation d'un délégué**

Le règlement européen sur la protection des données personnelles est applicable depuis mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne. Cette réforme globale doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. Les collectivités territoriales traitent chaque jour de nombreuses données personnelles.

Depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (*DPD*) est obligatoire pour les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités.

**Le délégué aura pour principales missions :**

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents ;
- de diffuser une culture Informatique & Libertés au sein de la collectivité ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier ;
- de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec la CNIL et d'être le point de contact de celle-ci.

Mme Alice DENIS est désignée comme Déléguée à la Protection des Données.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

## **6. Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 h / semaine au 25 août 2018**

Du fait du passage aux 4 jours et à la suppression des activités périscolaires, le poste contractuel en CDD sera supprimé au 25 août 2018.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

## **7. Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 23 h / semaine au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Un nouvel emploi est ouvert à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 suite à la réorganisation des services.

Une création de poste est nécessaire. Une annonce de recrutement a été mise en ligne sur le site du centre de gestion du lot, le site internet de la commune et également par affichage.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

## **8. Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 30 h / semaine et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 25 h / semaine au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Avec le passage aux 4 jours et la suppression des activités périscolaires Mme MANCHADO Roseline titulaire référant du service périscolaire voit ses horaires modifiées et des missions supplémentaires lui seront confiées à la rentrée prochaine. En effet, l'agent sera en doublon avec la personne qui sera recrutée. De ce fait il est nécessaire de modifier son taux horaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

## **9. Questions diverses**

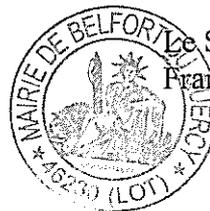
- **Eclairage public** : analyse des retours des questionnaires. Lecture du courrier d'un administré qui est contre cette idée.  
Sur les 10 élus présents, 9 sont favorable à l'extinction des lumières une partie de la nuit et 1 s'est abstenu.
- **Révision du PLU** : Mme Elodie SAVY en charge des affaires urbanisme de la CCPLL nous a signalé que notre projet de révision du PLU sera présenté au conseil communautaire de septembre 2018.

- **Débroussailleuse** :
- **Lave-mains école** : le personnel communal a constaté que lorsqu'ils se sèchent les mains, les enfants utilisent énormément de papier. Il est proposé d'installer un sèche-main soufflant.
- **Fédération de pêche du Lot : demande de subventions** :
- **Conseil d'école du 19 juin 2018** : Concernant la rentrée scolaire 2018 – 2019, avec le passage à la semaine des quatre jours il n'y aura plus d'activités péri éducatives.  
Les effectifs prévus sur le RPI sont à ce jour de 109 élèves.
  - ✓ 27 enfants à Montdoumerc dont 5 TPS, 14 PS, 8 MS répartis sur une classe,
  - ✓ 48 enfants à Fontanes dont 14 GS, 10 CP, 7 CP et 14 CE1 répartis sur deux classes,
  - ✓ 34 enfants à Belfort dont 8 CE2, 9 CM1, 17 CM2 répartis sur deux classes.Les enseignantes de Belfort demandent que les deux ordinateurs de l'école soient changés.  
Concernant l'accompagnatrice dans le bus, à ce jour, le sujet n'est toujours pas clos. Les trois communes continuent d'en discuter entre elles et doivent se retrouver en septembre.
- **Salle des fêtes** :
- **Syndicat de l'eau AEP** : les travaux vont être réalisés d'ici 18 mois.  
Il est prévu :
  - ✓ la création d'une station pour filtration : 330 000 €.
  - ✓ la réhabilitation du château d'eau de Belfort : 125 000 €.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23 h 30.**

Le 6 juillet 2018.

Le Maire,  
Claude VÉRINES.



Le Secrétaire de Séance,  
Francis FIGEAC.